Image not found or type unknown

Retrait de la garde d'enfant

Par **GERARDIN Kilian**, le **21/01/2018** à **21:03**

Bonsoir,
J'ai obtenu la garde de ma fille par décision du JAF, sa maman à décidée de faire appel.
Une enquête sociale a eu lieu et le résultat était en ma faveur.
Le dossier a été clôturé en avril.
J'ai reçu le délibéré statuant en faveur de sa mère cette semaine sous prétexte que je travaille donc je ne peux pas m'occuper de ma fille.
Hors il s'avère que sa maman n'a pas d'appartement et vit chez les grands parents de ma fille depuis le mois de juillet et n'a pas de revenus.
Elle n'a donc pas de chambre a elle et est gardée par ses grands parents toute la journée.
Est il possible de faire quelque chose? Sachant que ça fait 2 ans qu'elle vit avec moi elle ne veut pas changer d'école et aller chez sa maman.
Merci d'avance.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés